Image not found or type unknown

Licenciement pendant le congé parental d education!!!

Par **farone93**, le **19/02/2011** à **23:01**

Bonjour ou bonsoir,

j'aimerais avoir des infos et des conseils, ma femme est en congé parental depuis plus de 2 ans et demi, elle a pris un congé d 1 an puis un deuxiéme encore d 1 an et pour le 2 renouvellement elle devait en prendre un d environ 5 mois. Mais elle a complétement oublié de renouveller sa demande de renouvellement de congé parental et viend donc de se faire licencier par son employeur pour motif d' absence non justifiés...

La DRH savait trés bien que ma femme ne reprendrais pas avant les 3 ans des enfants (lors d une conversation téléphonique elle lui avait dit clairement) mais malgré ça elle a attendu cette oubli pour entamer une procédure de licenciement et ainsi sauter sur l occasion pour se débarasser gratuitement d une employé dérangeante!!!! Malgré les excuses de ma femme, ils ont continué la procédure de licenciement.

Pouvez vous m en dire un peu plus sur la légalité de ce licenciement et es que ce cas de licenciement peu être défendu au niveau des prud hommes???? et si oui, es qu il faut faire une procédure normale au prud hommes ou un référé prud hommal????

merci pour vos futur réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés